

**ARRETE**  
**du Président de la Communauté de Communes des Trois Provinces**  
**portant demande de financement auprès du Département du Cher**  
**pour le programme d'actions au titre de l'année 2025**  
**dans le cadre du Contrat Culturel de Territoire**

*Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation d'attributions donnée par l'organe délibérant au Président ;*  
*Vu la délibération DCC n°23-63 du 27 juin 2023 relative aux délégations accordées par le conseil communautaire à Monsieur le président pour la durée du mandat ;*  
*Vu les statuts de la Communauté de communes ;*  
*Considérant les objectifs du Projet Culturel de Territoire 2023-2026 et la déclinaison d'une programmation annuelle ;*  
*Considérant les modalités du financement départemental prévues dans le cadre du Contrat Culturel de Territoire 2023-2026 ;*

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La Communauté de communes des 3 Provinces et le Département ont signé un Contrat Culturel de Territoire pour la période 2023-2026. L'avenant n°2 fixe les modalités du soutien départemental au titre de l'année 2025.

**Article 2** : La Communauté de communes des 3 Provinces sollicite un financement auprès du Département du Cher, au titre de l'année 2025 pour le programme d'actions suivant :

Intitulé / Descriptif de l'action	Budget prévisionnel	Financement sollicité	Taux
1. Exposition FRMJC « Chez Fraise »	3 123,00 €	1 452,00 €	50 %
2. Festival itinérant Feux Follets	4 440,00 €	1 332,00 €	30 %
3. Médiation Jeune Public « Jardin émoi »	1 570,00 €	471,00 €	30 %
4. Concert Jeunesse	1 680,00 €	504,00 €	30 %
5. Stage Chant choral	4 750,00 €	1 425,00 €	30 %
6. Mois du film documentaire	210,00 €	90,00 €	30 %
7. Opération on vous emmène	400,00 €	120,00 €	30 %
8. Scène délocalisée	2 350,00 €	705,00 €	30 %
<b>Total</b>	<b>18 523,00 €</b>	<b>6 099,00 €</b>	-

**Article 3** : Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Sancoins, le 19 novembre 2024

Le Président,  
Pierre GUIBLIN



REÇU EN PREFECTURE  
Le 19/11/2024  
Application agréée E-legalite.com

99\_AR-015-241806432-20241119-24\_18FL-RR

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION  
PAR LA PREFECTURE**

**Organisme : Cté de Cnes des 3 provinces**

**Utilisateur : Durin**

**Paramètre de la transaction:**

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes réglementaires
Numéro de l'acte:	24_18FL
Date de la décision:	2024-11-19 00:00:00+01
Objet:	DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DU DEPARTEMENT DU CHER POUR LE PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2025 DANS LE CADRE DU CONTRAT CULTUREL DE TERRITOIRE
Classification matières/sous-matières:	7.5.1
Identifiant unique:	018-241800432-20241119-24_18FL-AR

**Fichier de vie de la transaction**

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
018-241800432-20241119-24_18FL-AR-1-1_0.xml	text/xml	1015
nom original:		
2418 - Dde financement CD18 CCT 2025.pdf	application/pdf	193214
nom de métier:		
99_AR-018-241800432-20241119-24_18FL-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	193214

**Cycle Contenu dans l'archivage**

Etat	Date	Message
Posté	19 novembre 2024 à 09h58min48s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 novembre 2024 à 10h00min06s	l'enveloppe 1124351 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	19 novembre 2024 à 10h05min27s	
Acquittement reçu	19 novembre 2024 à 10h10min28s	Reçu par le miat le 2024-11-19